



الجمهوريَّة الجَزائريَّة  
الديمقَراطية الشعُوبِيَّة

# الجريدة الرسمية

اتفاقيات دولية ، قوانين ، و مراسيم  
قرارات وأراء ، مقررات ، مناشير ، إعلانات وبلاغات

## JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

CONVENTIONS ET ACCORDS INTERNATIONAUX - LOIS ET DECRETS  
ARRETES, DECISIONS, AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

(TRADUCTION FRANÇAISE)

<b>ABONNEMENT ANNUEL</b>	Algérie Tunisie Maroc Libye Mauritanie	ETRANGER (Pays autres que le Maghreb)	DIRECTION ET REDACTION SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT WWW. JORADP. DZ Abonnement et publicité: IMPRIMERIE OFFICIELLE Les Vergers, Bir-Mourad Raïs, BP 376 ALGER-GARE Tél : 021.54.35..06 à 09 021.65.64.63 Fax : 021.54.35.12 C.C.P. 3200-50 ALGER TELEX : 65 180 IMPOF DZ BADR: 060.300.0007 68/KG ETRANGER: (Compte devises) BADR: 060.320.0600 12
	<b>1 An</b>	<b>1 An</b>	
<b>Edition originale.....</b>	<b>1070,00 D.A</b>	<b>2675,00 D.A</b>	
<b>Edition originale et sa traduction.....</b>	<b>2140,00 D.A</b>	<b>5350,00 D.A</b> (Frais d'expédition en sus)	

Edition originale, le numéro : 13,50 dinars. Edition originale et sa traduction, le numéro : 27,00 dinars.

Numéros des années antérieures : suivant barème. Les tables sont fournies gratuitement aux abonnés.

Prière de joindre la dernière bande pour renouvellement, réclamation, et changement d'adresse.

Tarif des insertions : 60,00 dinars la ligne

**SOMMAIRE****DECRETS**

Décret exécutif n° 03-248 du 14 Jounada El Oula 1424 correspondant au 14 juillet 2003 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2003, au ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et des collectivités locales.....	3
Décret exécutif n° 03-249 du 14 Jounada El Oula 1424 correspondant au 14 juillet 2003 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2003, au ministre de l'habitat et de l'urbanisme.....	21
Décret exécutif n° 03-250 du 14 Jounada El Oula 1424 correspondant au 14 juillet 2003 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2003, au ministre de l'emploi et de la solidarité nationale.....	27

**ARRETES, DECISIONS ET AVIS****MINISTERE DES FINANCES**

Arrêtés du 24 Rabie Ethani 1424 correspondant au 25 juin 2003 portant délégation de signature à des sous directeurs.....	33
Décision du 27 Rabie Ethani 1424 correspondant au 28 juin 2003 portant prorogation du délai d'acquittement de la vignette automobile 2003 sur le territoire de la wilaya de Boumerdès.....	35

**MINISTERE DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME**

Arrêté du 3 Jounada El Oula 1424 correspondant au 2 juillet 2003 fixant les modèles-type de la convention et de la fiche d'identification des immeubles collectifs et des constructions individuelles endommagés par le séisme du 21 mai 2003....	35
---	----

## DECRETS

Décret exécutif n° 03-248 du 14 Jounada El Oula 1424 correspondant au 14 juillet 2003 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2003, au ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et des collectivités locales.

Le Chef du Gouvernement,  
Sur le rapport du ministre des finances,  
Vu la Constitution, notamment ses articles 85-4° et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 02-11 du 20 Chaoual 1423 correspondant au 24 décembre 2002 portant loi de finances pour 2003 ;

Vu la loi n° 03-05 du 13 Rabie Ethani 1424 correspondant au 14 juin 2003 portant loi de finances complémentaire pour 2003 ;

### Décrète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de cent quarante six milliards cent treize millions huit cent trente deux mille dinars (146.113.832.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances complémentaire pour 2003, au ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et des collectivités locales, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et des collectivités locales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 14 Jounada El Oula 1424 correspondant au 14 juillet 2003.

Ahmed OUYAHIA.

### TABLEAU ANNEXE

#### Répartition par chapitre des crédits ouverts au titre des dépenses de fonctionnement pour 2003, au ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et des collectivités locales

N° DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN DA
SECTION I <b>ADMINISTRATION GENERALE</b>		
SOUS-SECTION I <b>SERVICES CENTRAUX</b>		
TITRE III <b>MOYENS DES SERVICES</b>		
1ère Partie		
<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>		
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales.....	153.544.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses.....	166.380.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires.....	7.175.000
31-81	Personnel coopérant — Rémunérations principales.....	220.000
31-82	Personnel coopérant — Indemnités et allocations diverses.....	35.000
	Total de la 1ère partie.....	327.354.000
2ème Partie		
<i>Personnel — Pensions et allocations</i>		
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail.....	265.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels.....	16.800.000
	Total de la 2ème partie.....	17.065.000

## TABLEAU ANNEXE (suite)

N° DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie <i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial.....	10.052.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives.....	560.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale.....	79.981.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales.....	6.267.000
	Total de la 3ème partie.....	96.860.000
	4ème Partie <i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais.....	21.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier.....	3.141.000
34-03	Administration centrale — Fournitures.....	5.354.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes.....	5.339.000
34-05	Administration centrale — Habillement.....	600.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile.....	8.088.000
34-92	Administration centrale — Loyers.....	7.500.000
34-96	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat.....	10.000
	Total de la 4ème partie.....	51.032.000
	5ème Partie <i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles.....	800.000
	Total de la 5ème partie.....	800.000
	6ème Partie <i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-01	Subvention à l'école nationale des transmissions (ENT).....	26.900.000
36-02	Subvention à l'école nationale de la protection civile (ENPC).....	86.000.000
36-03	Subvention au centre national de prévention et de sécurité routières.....	32.400.000
	Total de la 6ème partie.....	145.300.000
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Administration centrale — Dépenses diverses.....	10.000.000
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire.....	12.137.000
37-03	Administration centrale — Etat civil.....	285.000.000
37-04	Administration centrale — Conférences et séminaires.....	14.700.000
37-05	Administration centrale — Elections.....	3.150.000
37-07	Subvention au fonds commun des collectivités locales.....	60.300.000.000
	Total de la 7ème partie.....	60.624.987.000
	Total du titre III.....	61.263.398.000

**TABLEAU ANNEXE** (suite)

N° DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN DA
	<b>TITRE IV</b> <b>INTERVENTIONS PUBLIQUES</b>	
	3ème Partie	
	<i>Action éducative et culturelle</i>	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation.....	785.000
	Total de la 3ème partie.....	785.000
	4ème Partie	
	<i>Action économique — Encouragements et interventions</i>	
44-01	Administration centrale — Contribution au centre de recherche en astronomie, astrophysique et géophysique (CRAAG).....	111.000.000
	Total de la 4ème partie.....	111.000.000
	6ème Partie	
	<i>Action sociale — Assistance et solidarité</i>	
46-02	Intervention de l'Etat en cas d'événements calamiteux ou de sinistres.....	7.400.000.000
46-03	Indemnisation des victimes non salariées d'actes de terrorisme.....	5.500.000.000
	Total de la 6ème partie.....	12.900.000.000
	Total du titre IV.....	13.011.785.000
	Total de la sous-section I.....	74.275.183.000
	<b>SOUS-SECTION II</b> <b>SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT</b>	
	<b>TITRE III</b> <b>MOYENS DES SERVICES</b>	
	1ère Partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rémunérations principales.....	4.158.685.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses.....	1.814.996.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires.....	101.531.000
	Total de la 1ère partie.....	6.075.212.000
	2ème Partie	
	<i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail.....	5.056.000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages corporels.....	492.000.000
	Total de la 2ème partie.....	497.056.000

## TABLEAU ANNEXE (suite)

NOS DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie <i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial.....	500.000.000
33-12	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations facultatives.....	1.696.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale.....	1.493.421.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales.....	143.678.000
	Total de la 3ème partie.....	2.138.795.000
	4ème Partie <i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais.....	41.730.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier.....	13.000.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures.....	24.000.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes.....	61.254.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement.....	15.000.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile.....	41.000.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers.....	2.000.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat.....	480.000
	Total de la 4ème partie.....	198.464.000
	5ème Partie <i>Travaux d'entretien</i>	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles.....	24.000.000
	Total de la 5ème partie.....	24.000.000
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-11	Services déconcentrés de l'Etat — Dépenses liées à l'administration de l'état d'urgence dans certaines wilayas.....	5.000.000
37-12	Services déconcentrés de l'Etat — Versement forfaitaire.....	236.362.000
37-13	Services déconcentrés de l'Etat — Organisation de l'Achaba.....	400.000
37-14	Services déconcentrés de l'Etat — Etat civil.....	15.000.000
37-15	Services déconcentrés de l'Etat — Elections.....	12.000.000
37-16	Services déconcentrés de l'Etat — Programme spécial en faveur des wilayas de l'extrême Sud.....	52.000.000
	Total de la 7ème partie.....	320.762.000
	Total du titre III.....	9.254.289.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

N° DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN DA
	<b>TITRE IV</b> <b>INTERVENTIONS PUBLIQUES</b>	
	3ème Partie	
	<i>Action éducative et culturelle</i>	
43-12	Services déconcentrés de l'Etat — Formation et perfectionnement des personnels.....	3.500.000
	Total de la 3ème partie.....	3.500.000
	Total du titre IV.....	3.500.000
	Total de la sous-section II.....	9.257.789.000
	<b>SOUS-SECTION III</b>	
	<b>DIRECTION DE LA COORDINATION DE LA SECURITE DU TERRITOIRE</b>	
	<b>TITRE III</b>	
	<b>MOYENS DES SERVICES</b>	
	1ère Partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-41	Direction de la coordination de la sécurité du territoire — Rémunérations principales.....	823.000
31-42	Direction de la coordination de la sécurité du territoire — Indemnités et allocations diverses.....	2.015.000
	Total de la 1ère partie.....	2.838.000
	2ème Partie	
	<i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-42	Direction de la coordination de la sécurité du territoire — Pensions de service et pour dommages corporels.....	100.000
	Total de la 2ème partie.....	100.000
	3ème Partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-41	Direction de la coordination de la sécurité du territoire — Prestations à caractère familial.....	60.000
33-43	Direction de la coordination de la sécurité du territoire — Sécurité sociale.....	710.000
	Total de la 3ème partie.....	770.000
	4ème Partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-41	Direction de la coordination de la sécurité du territoire — Remboursement de frais.....	104.000
	Total de la 4ème partie.....	104.000

## TABLEAU ANNEXE (suite)

NOS DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-42	DIRECTION de la coordination de la sécurité du territoire — Versement forfaitaire.....	97.000
	Total de la 7ème partie.....	97.000
	Total du titre III.....	3.909.000
	Total de la sous-section III.....	3.909.000
	Total de la section I.....	83.536.881.000
	<b>SECTION II</b> <b>DIRECTION GENERALE DE LA SURETE NATIONALE</b>	
	SOUS-SECTION I <b>SERVICES CENTRAUX</b>	
	TITRE III <b>MOYENS DES SERVICES</b>	
	1ère Partie <i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-01	Sûreté nationale — Rémunérations principales.....	14.568.000.000
31-02	Sûreté nationale — Indemnités et allocations diverses.....	16.031.000.000
31-03	Sûreté nationale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires.....	41.253.000
	Total de la 1ère partie.....	30.640.253.000
	2ème Partie <i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-01	Sûreté nationale — Rentes d'accidents du travail.....	5.275.000
32-02	Sûreté nationale — Pensions de service et pour dommages corporels.....	814.000.000
	Total de la 2ème partie.....	819.275.000
	3ème Partie <i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-01	Sûreté nationale — Prestations à caractère familial.....	1.021.000.000
33-02	Sûreté nationale — Prestations facultatives.....	3.000.000
33-03	Sûreté nationale — Sécurité sociale.....	7.853.200.000
33-04	Sûreté nationale — Contribution aux œuvres sociales.....	744.480.000
	Total de la 3ème partie.....	9.621.680.000

## TABLEAU ANNEXE (suite)

NOS DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Sûreté nationale — Remboursement de frais.....	224.748.000
34-02	Sûreté nationale — Matériel et mobilier.....	365.640.000
34-03	Sûreté nationale — Fournitures.....	176.400.000
34-04	Sûreté nationale — Charges annexes.....	260.211.000
34-05	Sûreté nationale — Habillement.....	999.000.000
34-06	Sûreté nationale — Alimentation.....	2.270.000.000
34-07	Sûreté nationale — Acquisitions — Fournitures et entretien du matériel technique du service des télécommunications.....	70.400.000
34-08	Sûreté nationale — Matériel de prévention et de protection.....	226.840.000
34-90	Sûreté nationale — Parc automobile.....	1.500.000.000
34-92	Sûreté nationale — Loyers.....	44.800.000
34-96	Sûreté nationale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat.....	3.000.000
	Total de la 4ème partie.....	6.141.039.000
	5ème Partie	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Sûreté nationale — Entretien des immeubles et leurs installations techniques....	376.748.000
	Total de la 5ème partie.....	376.748.000
	7ème Partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Sûreté nationale — Dépenses diverses.....	5.200.000
37-02	Sûreté nationale — Versement forfaitaire.....	1.254.437.000
	Total de la 7ème partie.....	1.259.637.000
	Total du titre III.....	48.858.632.000
	TITRE IV	
	<b>INTERVENTIONS PUBLIQUES</b>	
	3ème Partie	
	<i>Action éducative et culturelle</i>	
43-01	Sûreté nationale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation.....	134.000.000
	Total de la 3ème partie.....	134.000.000
	Total du titre IV.....	134.000.000
	Total de la sous-section I.....	48.992.632.000

## TABLEAU ANNEXE (suite)

N° DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN DA
	<b>SOUSS-SECTION II</b> <b>SERVICES DECONCENTRES DE LA SURETE NATIONALE</b> <b>TITRE III</b> <b>MOYENS DES SERVICES</b>	
	1ère Partie <i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-13	Services déconcentrés de la sûreté nationale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires.....	140.000.000
	Total de la 1ère partie.....	140.000.000
	4ème Partie <i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-11	Services déconcentrés de la sûreté nationale — Remboursement de frais.....	138.408.000
34-12	Services déconcentrés de la sûreté nationale — Matériel et mobilier.....	98.800.000
34-13	Services déconcentrés de la sûreté nationale — Fournitures.....	114.497.000
34-14	Services déconcentrés de la sûreté nationale — Charges annexes.....	163.862.000
34-16	Services déconcentrés de la sûreté nationale — Alimentation.....	497.786.000
34-91	Services déconcentrés de la sûreté nationale — Parc automobile.....	63.255.000
	Total de la 4ème partie.....	1.076.608.000
	5ème Partie <i>Travaux d'entretien</i>	
35-11	Services déconcentrés de la sûreté nationale — Entretien des immeubles et leurs installations techniques.....	472.810.000
	Total de la 5ème partie.....	472.810.000
	Total du titre III.....	1.689.418.000
	Total de la sous-section II.....	1.689.418.000
	Total de la section II.....	50.682.050.000
	<b>SECTION III</b> <b>DIRECTION GENERALE DE LA PROTECTION CIVILE</b>	
	<b>SOUSS-SECTION I</b> <b>SERVICES CENTRAUX</b>	
	<b>TITRE III</b> <b>MOYENS DES SERVICES</b>	
	1ère Partie <i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-01	Protection civile — Rémunérations principales.....	3.014.773.000
31-02	Protection civile — Indemnités et allocations diverses.....	2.440.433.000
31-03	Protection civile — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires.....	2.134.000
	Total de la 1ère partie.....	5.457.340.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

NOS DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie <i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-01	Protection civile — Rentes d'accidents du travail.....	2.597.000
32-02	Protection civile — Pensions de service et pour dommages corporels.....	30.000.000
	Total de la 2ème partie.....	<hr/> 32.597.000
	3ème Partie <i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-01	Protection civile — Prestations à caractère familial.....	323.100.000
33-02	Protection civile — Prestations facultatives.....	2.660.000
33-03	Protection civile — Sécurité sociale.....	1.363.802.000
33-04	Protection civile — Contribution aux œuvres sociales.....	134.790.000
	Total de la 3ème partie.....	<hr/> 1.824.352.000
	4ème Partie <i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Protection civile — Remboursement de frais.....	25.000.000
34-02	Protection civile — Matériel et mobilier.....	18.000.000
34-03	Protection civile — Fournitures.....	21.000.000
34-04	Protection civile — Charges annexes.....	70.000.000
34-05	Protection civile — Habillement.....	330.000.000
34-06	Protection civile — Alimentation.....	59.949.000
34-90	Protection civile — Parc automobile.....	110.000.000
34-92	Protection civile — Loyers.....	7.403.000
34-96	Protection civile — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat.....	10.000
34-97	Protection civile — Frais de fonctionnement de la brigade canine.....	15.000.000
	Total de la 4ème partie.....	<hr/> 656.362.000
	5ème Partie <i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Protection civile — Entretien des immeubles.....	5.181.000
	Total de la 5ème partie.....	<hr/> 5.181.000
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-02	Protection civile — Versement forfaitaire.....	218.076.000
37-03	Protection civile — Conférences et séminaires.....	1.500.000
	Total de la 7ème partie.....	<hr/> 219.576.000
	Total du titre III.....	<hr/> 8.195.408.000

## TABLEAU ANNEXE (suite)

N° DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN DA
	<b>TITRE IV</b> <b>INTERVENTIONS PUBLIQUES</b>	
	3ème Partie	
	<i>Action éducative et culturelle</i>	
43-01	Protection civile — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation.....	20.000.000
	Total de la 3ème partie.....	20.000.000
	Total du titre IV.....	20.000.000
	Total de la sous-section I.....	8.215.408.000
	<b>Sous-Section II</b> <b>SERVICES DECONCENTRES DE LA PROTECTION CIVILE</b>	
	<b>TITRE III</b> <b>MOYENS DES SERVICES</b>	
	1ère Partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-13	Services déconcentrés de la protection civile — Personnel vacataire et journalier — Personnel chargé de la surveillance des baignades — Salaires et accessoires de salaires.....	116.000.000
	Total de la 1ère partie.....	116.000.000
	4ème Partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-11	Services déconcentrés de la protection civile — Remboursement de frais.....	26.000.000
34-12	Services déconcentrés de la protection civile — Matériel et mobilier.....	10.000.000
34-13	Services déconcentrés de la protection civile — Fournitures.....	20.000.000
34-14	Services déconcentrés de la protection civile — Charges annexes.....	70.000.000
34-16	Services déconcentrés de la protection civile — Alimentation.....	367.000.000
34-91	Services déconcentrés de la protection civile — Parc automobile.....	160.000.000
	Total de la 4ème partie.....	653.000.000
	5ème Partie	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-11	Services déconcentrés de la protection civile — Entretien des immeubles et leurs installations techniques.....	78.000.000
	Total de la 5ème partie.....	78.000.000
	Total du titre III.....	847.000.000
	Total de la sous-section II.....	847.000.000
	Total de la section III.....	9.062.408.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

NOS DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN DA
	<b>SECTION IV</b> <b>GESTION DU PALAIS DU GOUVERNEMENT</b>	
	SOUS-SECTION I	
	<b>SERVICES CENTRAUX</b>	
	TITRE III	
	<b>MOYENS DES SERVICES</b>	
	1ère Partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-21	Palais du Gouvernement — Rémunérations principales.....	14.000.000
31-22	Palais du Gouvernement — Indemnités et allocations diverses.....	1.826.000
31-23	Palais du Gouvernement — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires.....	6.339.000
	Total de la 1ère partie.....	22.165.000
	3ème Partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-21	Palais du Gouvernement — Prestations à caractère familial.....	2.457.000
33-22	Palais du Gouvernement — Prestations facultatives.....	40.000
33-23	Palais du Gouvernement — Sécurité sociale.....	3.957.000
	Total de la 3ème partie.....	6.454.000
	4ème Partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-21	Palais du Gouvernement — Remboursement de frais.....	131.000
34-22	Palais du Gouvernement — Matériel et mobilier.....	216.000
34-23	Palais du Gouvernement — Fournitures.....	602.000
34-24	Palais du Gouvernement — Charges annexes.....	6.626.000
34-25	Palais du Gouvernement — Habillement.....	200.000
34-70	Palais du Gouvernement — Parc automobile.....	474.000
	Total de la 4ème partie.....	8.249.000
	5ème Partie	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-21	Palais du Gouvernement — Entretien des immeubles.....	10.200.000
	Total de la 5ème partie.....	10.200.000
	7ème Partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-25	Palais du Gouvernement — Versement forfaitaire.....	634.000
	Total de la 7ème partie.....	634.000
	Total du titre III.....	47.702.000
	Total de la sous-section I.....	47.702.000
	Total de la section IV.....	47.702.000

## TABLEAU ANNEXE (suite)

N° DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN DA
	<p style="text-align: center;"><b>SECTION V</b></p> <p style="text-align: center;"><b>DIRECTION GENERALE DES TRANSMISSIONS NATIONALES</b></p> <p style="text-align: center;"><b>SOUSS-SECTION I</b></p> <p style="text-align: center;"><b>SERVICES CENTRAUX</b></p> <p style="text-align: center;"><b>TITRE III</b></p> <p style="text-align: center;"><b>MOYENS DES SERVICES</b></p> <p style="text-align: center;">1ère Partie</p> <p style="text-align: center;"><i>Personnel — Rémunérations d'activité</i></p>	
31-01	Direction générale des transmissions nationales — Rémunérations principales.....	64.591.000
31-02	Direction générale des transmissions nationales — Indemnités et allocations diverses.....	49.117.000
31-03	Direction générale des transmissions nationales — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires.....	553.000
	Total de la 1ère partie.....	114.261.000
	<p style="text-align: center;">2ème Partie</p> <p style="text-align: center;"><i>Personnel — Pensions et allocations</i></p>	
32-01	Direction générale des transmissions nationales — Rentes d'accidents du travail.....	50.000
32-02	Direction générale des transmissions nationales — Pensions de service et pour dommages corporels.....	1.500.000
	Total de la 2ème partie.....	1.550.000
	<p style="text-align: center;">3ème Partie</p> <p style="text-align: center;"><i>Personnel — Charges sociales</i></p>	
33-01	Direction générale des transmissions nationales — Prestations à caractère familial.....	8.258.000
33-02	Direction générale des transmissions nationales — Prestations facultatives.....	480.000
33-03	Direction générale des transmissions nationales — Sécurité sociale.....	28.428.000
33-04	Direction générale des transmissions nationales — Contribution aux œuvres sociales.....	2.332.000
	Total de la 3ème partie.....	39.498.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

N° DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie <i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Direction générale des transmissions nationales — Remboursement de frais.....	4.700.000
34-02	Direction générale des transmissions nationales — Matériel et mobilier.....	3.619.000
34-03	Direction générale des transmissions nationales — Fournitures.....	2.388.000
34-04	Direction générale des transmissions nationales — Charges annexes.....	200.507.000
34-05	Direction générale des transmissions nationales — Habillement.....	284.000
34-07	Direction générale des transmissions nationales — Matériel technique des télécommunications.....	14.630.000
34-08	Direction générale des transmissions nationales — Fournitures d'exploitation..	17.611.000
34-90	Direction générale des transmissions nationales — Parc automobile.....	2.356.000
34-92	Direction générale des transmissions nationales — Loyers.....	mémoire
34-96	Direction générale des transmissions nationales — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat.....	11.000
	Total de la 4ème partie.....	246.106.000
	5ème Partie <i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Direction générale des transmissions nationales — Entretien des immeubles et leurs installations techniques.....	1.274.000
	Total de la 5ème partie.....	1.274.000
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-02	Direction générale des transmissions nationales — Versement forfaitaire.....	4.407.000
37-04	Direction générale des transmissions nationales — Conférences et séminaires...	500.000
	Total de la 7ème partie.....	4.907.000
	Total du titre III.....	407.596.000
	<b>TITRE IV</b> <b>INTERVENTIONS PUBLIQUES</b>	
	3ème Partie <i>Action éducative et culturelle</i>	
43-01	Direction générale des transmissions nationales — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation.....	630.000
	Total de la 3ème partie.....	630.000
	Total du titre IV.....	630.000
	Total de la sous-section I.....	408.226.000

## TABLEAU ANNEXE (suite)

N° DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN DA
	<b>SOUSS-SECTION II</b> <b>SERVICES DECONCENTRES DES TRANSMISSIONS NATIONALES</b> <b>TITRE III</b> <b>MOYENS DES SERVICES</b>	
	1ère Partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-11	Services déconcentrés des transmissions nationales — Rémunérations principales.....	468.737.000
31-12	Services déconcentrés des transmissions nationales — Indemnités et allocations diverses.....	214.227.000
31-13	Services déconcentrés des transmissions nationales — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires.....	7.240.000
	Total de la 1ère partie.....	690.204.000
	2ème Partie	
	<i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-11	Services déconcentrés des transmissions nationales — Rentes d'accidents du travail.....	120.000
32-12	Services déconcentrés des transmissions nationales — Pensions de service et pour dommages corporels.....	510.000
	Total de la 2ème partie.....	630.000
	3ème Partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-11	Services déconcentrés des transmissions nationales — Prestations à caractère familial.....	54.108.000
33-12	Services déconcentrés des transmissions nationales — Prestations facultatives...	480.000
33-13	Services déconcentrés des transmissions nationales — Sécurité sociale.....	170.741.000
33-14	Services déconcentrés des transmissions nationales — Contribution aux œuvres sociales.....	16.189.000
	Total de la 3ème partie.....	241.518.000
	4ème Partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-11	Services déconcentrés des transmissions nationales — Remboursement de frais..	8.240.000
34-12	Services déconcentrés des transmissions nationales — Matériel et mobilier.....	6.180.000
34-13	Services déconcentrés des transmissions nationales — Fournitures.....	7.210.000
34-14	Services déconcentrés des transmissions nationales — Charges annexes.....	11.550.000
34-15	Services déconcentrés des transmissions nationales — Habillement.....	1.020.000
34-18	Services déconcentrés des transmissions nationales — Fournitures d'exploitation.....	mémoire
34-52	Services déconcentrés des transmissions nationales — Matériel technique des télécommunications.....	11.440.000
34-91	Services déconcentrés des transmissions nationales — Parc automobile.....	5.329.000
34-93	Services déconcentrés des transmissions nationales — Loyers.....	510.000
	Total de la 4ème partie.....	51.479.000

**TABLEAU ANNEXE (suite)**

NOS DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN DA
	5ème Partie <i>Travaux d'entretien</i>	
35-11	Services déconcentrés des transmissions nationales — Entretien des immeubles et leurs installations techniques.....	3.668.000
	Total de la 5ème partie.....	3.668.000
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-12	Services déconcentrés des transmissions nationales — Versement forfaitaire.....	27.319.000
37-14	Services déconcentrés des transmissions nationales — Conférences et séminaires.....	720.000
	Total de la 7ème partie.....	28.039.000
	Total du titre III .....	1.015. 538.000
	<b>TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES</b>	
	3ème Partie <i>Action éducative et culturelle</i>	
43-11	Services déconcentrés des transmissions nationales — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation.....	1.200.000
	Total de la 3ème partie.....	1.200.000
	Total du titre IV.....	1.200.000
	Total de la sous-section II.....	1.016.738.000
	Total de la section V.....	1.424.964.000
	<b>SECTION VI DIRECTION GENERALE DE LA GARDE COMMUNALE</b>	
	<b>SOUSS-SECTION I SERVICES CENTRAUX</b>	
	<b>TITRE III MOYENS DES SERVICES</b>	
	1ère Partie <i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-01	Direction générale de la garde communale — Rémunérations principales.....	40.393.000
31-02	Direction générale de la garde communale — Indemnités et allocations diverses.....	33.754.000
31-03	Direction générale de la garde communale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires.....	1.184.000
	Total de la 1ère partie.....	75.331.000
	2ème Partie <i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-02	Direction générale de la garde communale — Pensions de service et pour dommages corporels.....	400.000
	Total de la 2ème partie.....	400.000

## TABLEAU ANNEXE (suite)

NOS DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN DA
3ème Partie		
<i>Personnel — Charges sociales</i>		
33-01	Direction générale de la garde communale — Prestations à caractère familial.....	2.270.000
33-02	Direction générale de la garde communale — Prestations facultatives.....	110.000
33-03	Direction générale de la garde communale — Sécurité sociale.....	18.537.000
33-04	Direction générale de la garde communale — Contribution aux œuvres sociales.....	1.259.000
Total de la 3ème partie.....		22.176.000
4ème Partie		
<i>Matériel et fonctionnement des services</i>		
34-01	Direction générale de la garde communale — Remboursement de frais.....	6.559.000
34-02	Direction générale de la garde communale — Matériel et mobilier.....	7.000.000
34-03	Direction générale de la garde communale — Fournitures.....	4.786.000
34-04	Direction générale de la garde communale — Charges annexes.....	4.873.000
34-05	Direction générale de la garde communale — Habillement.....	700.165.000
34-07	Direction générale de la garde communale — Acquisitions — Fournitures et entretien du matériel technique du service des télécommunications.....	2.783.000
34-08	Direction générale de la garde communale — Matériel de prévention et de protection.....	212.000.000
34-90	Direction générale de la garde communale — Parc automobile.....	1.517.000
34-97	Direction générale de la garde communale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat.....	13.000
Total de la 4ème partie.....		939.696.000
5ème Partie		
<i>Travaux d'entretien</i>		
35-01	Direction générale de la garde communale — Entretien des immeubles et leurs installations techniques.....	3.335.000
Total de la 5ème partie.....		3.335.000
7ème Partie		
<i>Dépenses diverses</i>		
37-01	Direction générale de la garde communale — Dépenses diverses.....	200.000
37-02	Direction générale de la garde communale — Versement forfaitaire.....	2.849.000
37-04	Direction générale de la garde communale — Conférences et séminaires.....	1.000.000
Total de la 7ème partie.....		4.049.000
Total du titre III.....		1.044.987.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

Nos DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN DA
<b>TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES</b>		
3ème Partie <i>Action éducative et culturelle</i>		
43-01 Direction générale de la garde communale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation.....		
Total de la 3ème partie.....		
Total du titre IV.....		
Total de la sous-section I.....		
24.255.000		
24.255.000		
24.255.000		
1.069.242.000		
<b>SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE LA GARDE COMMUNALE</b>		
<b>TITRE III MOYENS DES SERVICES</b>		
1ère Partie <i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>		
31-11 Services déconcentrés de la garde communale — Rémunérations principales.....		116.252.000
31-12 Services déconcentrés de la garde communale — Indemnités et allocations diverses.....		62.397.000
31-13 Services déconcentrés de la garde communale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires.....		7.500.000
Total de la 1ère partie.....		
186.149.000		
2ème Partie <i>Personnel — Pensions et allocations</i>		
32-11 Services déconcentrés de la garde communale — Rentes d'accidents du travail.....		mémoire
32-12 Services déconcentrés de la garde communale — Pensions de service et pour dommages corporels.....		200.000
Total de la 2ème partie.....		
200.000		
3ème Partie <i>Personnel — Charges sociales</i>		
33-11 Services déconcentrés de la garde communale — Prestations à caractère familial.....		7.248.000
33-12 Services déconcentrés de la garde communale — Prestations facultatives.....		480.000
33-13 Services déconcentrés de la garde communale — Sécurité sociale.....		44.663.000
33-14 Services déconcentrés de la garde communale — Contribution aux œuvres sociales.....		1.855.000
Total de la 3ème partie.....		
54.246.000		

## TABLEAU ANNEXE (suite)

N° DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie <i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-11	Services déconcentrés de la garde communale — Remboursement de frais.....	10.803.000
34-12	Services déconcentrés de la garde communale — Matériel et mobilier.....	5.665.000
34-13	Services déconcentrés de la garde communale — Fournitures.....	6.180.000
34-14	Services déconcentrés de la garde communale — Charges annexes.....	11.307.000
34-15	Services déconcentrés de la garde communale — Habillement.....	489.000
34-91	Services déconcentrés de la garde communale — Parc automobile.....	4.205.000
34-93	Services déconcentrés de la garde communale — Loyers.....	657.000
34-98	Services déconcentrés de la garde communale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat.....	480.000
	Total de la 4ème partie.....	39.786.000
	5ème Partie <i>Travaux d'entretien</i>	
35-11	Services déconcentrés de la garde communale — Entretien des immeubles et leurs installations techniques.....	3.057.000
	Total de la 5ème partie.....	3.057.000
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-12	Services déconcentrés de la garde communale — Versement forfaitaire.....	7.147.000
	Total de la 7ème partie.....	7.147.000
	Total du titre III.....	290.585.000
	<b>TITRE IV</b>	
	<b>INTERVENTIONS PUBLIQUES</b>	
	3ème Partie <i>Action éducative et culturelle</i>	
43-11	Services déconcentrés de la garde communale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation.....	mémoire
	Total de la 3ème partie.....	mémoire
	Total du titre IV.....	mémoire
	Total de la sous-section II.....	290.585.000
	Total de la section VI.....	1.359.827.000
	<b>Total des crédits ouverts au ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et des collectivités locales.....</b>	<b>146.113.832.000</b>

**Décret exécutif n° 03-249 du 14 Jounada El Oula 1424 correspondant au 14 juillet 2003 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2003, au ministre de l'habitat et de l'urbanisme.**

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-4° et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 02-11 du 20 Chaoual 1423 correspondant au 24 décembre 2002 portant loi de finances pour 2003 ;

Vu la loi n° 03-05 du 13 Rabie Ethani 1424 correspondant au 14 juin 2003 portant loi de finances complémentaire pour 2003 ;

**Décrète :**

Article 1er. — Les crédits d'un montant de quarante milliards soixante quinze millions trois cent quatre vingt quatorze mille dinars (40.075.394.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2003, au ministre de l'habitat et de l'urbanisme, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'habitat et de l'urbanisme, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 14 Jounada El Oula 1424 correspondant au 14 juillet 2003.

Ahmed OUYAHIA.

**TABLEAU ANNEXE**

**Répartition par chapitre des crédits ouverts au titre des dépenses de fonctionnement pour 2003, au ministre de l'habitat et de l'urbanisme**

N° DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN DA
	<b>SECTION I</b> <b>SECTION UNIQUE</b> <b>SOUS-SECTION I</b> <b>SERVICES CENTRAUX</b> <b>TITRE III</b> <b>MOYENS DES SERVICES</b>	
	<b>1ère Partie</b> <i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales.....	68.802.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses.....	40.538.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires.....	5.077.000
31-81	Administration centrale — Personnel coopérant — Rémunérations principales.	193.000
31-82	Administration centrale — Personnel coopérant — Indemnités et allocations diverses.....	52.000
	Total de la 1ère partie.....	114.662.000
	<b>2ème Partie</b> <i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels....	315.000
	Total de la 2ème partie.....	315.000

## TABLEAU ANNEXE (Suite)

N° DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie <i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial.....	3.678.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives.....	200.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale.....	27.397.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales.....	2.191.000
	Total de la 3ème partie.....	33.466.000
	4ème Partie <i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais.....	13.172.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier.....	3.445.000
34-03	Administration centrale — Fournitures.....	4.540.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes.....	11.804.000
34-05	Administration centrale — Habillement.....	213.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile.....	9.707.000
34-92	Administration centrale — Loyers.....	501.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat.....	10.000
	Total de la 4ème partie.....	43.392.000
	5ème Partie <i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles.....	4.000.000
	Total de la 5ème partie.....	4.000.000
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire.....	3.936.000
37-03	Administration centrale — Conférences et séminaires.....	4.000.000
	Total de la 7ème partie.....	7.936.000
	Total du titre III.....	203.771.000
	<b>TITRE IV</b> <b>INTERVENTIONS PUBLIQUES</b>	
	3ème Partie <i>Action éducative et culturelle</i>	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation.....	9.500.000
	Total de la 3ème partie.....	9.500.000

**TABLEAU ANNEXE (Suite)**

N° DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	<i>Action économique — Encouragements et interventions</i>	
44-02	Prix national de l'architecture.....	1.000.000
44-03	Administration centrale — Contribution aux associations d'utilité publique.....	391.000
44-04	Administration centrale — Contribution à l'agence algérienne pour l'amélioration et le développement du logement.....	mémoire
44-05		
44-06	Subvention au fonds national du logement.....	36.000.000.000
44-07	Contribution au centre national d'études et de recherche appliquée en génie parasismique (C.G.S.).....	30.000.000
	Contribution au centre national d'études et de recherches intégrées du bâtiment (C.N.E.R.I.B.).....	30.000.000
	Total de la 4ème partie.....	36.061.391.000
	Total du titre IV.....	36.070.891.000
	Total de la sous-section I.....	36.274.662.000
	SOUS-SECTION II	
	<b>SERVICES DECONCENTRES DE L' URBANISME ET DE LA CONSTRUCTION</b>	
	TITRE III	
	<b>MOYENS DES SERVICES</b>	
	1ère Partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-11	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Rémunérations principales.....	802.331.000
31-12	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Indemnités et allocations diverses.....	267.870.000
31-13	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires.....	23.004.000
	Total de la 1ère partie.....	1.093.205.000
	2ème Partie	
	<i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-11	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Rentes d'accidents de travail.....	240.000
32-12	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Pensions de service et pour dommages corporels.....	1.240.000
	Total de la 2ème partie.....	1.480.000

## TABLEAU ANNEXE (Suite)

N° DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie <i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-11	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Prestations à caractère familial.....	63.000.000
33-12	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Prestations facultatives.....	830.000
33-13	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Sécurité sociale.	267.550.000
33-14	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Contribution aux œuvres sociales.....	23.735.000
	Total de la 3ème partie.....	<u>355.115.000</u>
	4ème Partie <i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-11	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Remboursement de frais.....	6.000.000
34-12	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Matériel et mobilier.....	8.233.000
34-13	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Fournitures.....	6.810.000
34-14	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Charges annexes.....	14.162.000
34-15	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Habillement.....	2.602.000
34-91	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Parc automobile.....	21.000.000
34-93	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Loyers.....	3.440.000
34-98	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat.....	352.000
	Total de la 4ème partie.....	<u>62.599.000</u>
	5ème Partie <i>Travaux d'entretien</i>	
35-11	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Entretien des immeubles.....	<u>7.569.000</u>
	Total de la 5ème partie.....	<u>7.569.000</u>
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-11	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Versement forfaitaire.....	42.408.000
	Total de la 7ème partie.....	<u>42.408.000</u>
	Total du titre III.....	<u>1.562.376.000</u>
	Total de la sous-section II.....	<u>1.562.376.000</u>

TABLEAU ANNEXE (suite)

N° DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN DA
	<b>SOUS-SECTION III</b> <b>SERVICES DECONCENTRES DU LOGEMENT ET DES EQUIPEMENTS PUBLICS</b> <b>TITRE III</b> <b>MOYENS DES SERVICES</b> <b>1ère partie</b> <i>Personnel — Rémunérations d'activité</i> 31-11 Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Rémunérations principales..... 1.137.151.000 31-12 Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Indemnités et allocations diverses..... 371.012.000 31-13 Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaire..... 64.869.000 <b>Total de la 1ère partie.....</b> 1.573.032.000	
	<b>2ème partie</b> <i>Personnel — Pensions et allocations</i> 32-11 Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Rentes d'accidents du travail..... 210.000 32-12 Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Pensions de service et pour dommages corporels..... 1.575.000 <b>Total de la 2ème partie.....</b> 1.785.000	
	<b>3ème partie</b> <i>Personnel — Charges sociales</i> 33-11 Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Prestations à caractère familial..... 102.297.000 33-12 Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Prestations facultatives..... 538.000 33-13 Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Sécurité sociale..... 377.040.000 33-14 Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Contribution aux œuvres sociales..... 37.598.000 <b>Total de la 3ème partie.....</b> 517.473.000	

## TABLEAU ANNEXE (suite)

NOS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème partie <i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-11	Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Remboursement de frais.....	8.000.000
34-12	Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Matériel et mobilier.....	10.506.000
34-13	Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Fournitures.....	7.384.000
34-14	Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Charges annexes.....	16.236.000
34-15	Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Habillement.....	2.262.000
34-91	Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Parc automobile.....	31.720.000
34-93	Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Loyers.....	1.000.000
34-98	Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat.....	72.000
	Total de la 4ème partie.....	<hr/> 77.180.000
	5ème partie <i>Travaux d'entretien</i>	
35-11	Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Entretien des immeubles.....	8.960.000
	Total de la 5ème partie.....	<hr/> 8.960.000
	7ème partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-11	Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Versement forfaitaire.....	59.926.000
	Total de la 7ème partie.....	<hr/> 59.926.000
	Total du titre III.....	<hr/> 2.238.356.000
	Total de la sous-section III.....	<hr/> 2.238.356.000
	Total de la section I.....	<hr/> 40.075.394.000
	<b>Total des crédits ouverts au ministre de l'habitat et de l'urbanisme.....</b>	<hr/> <b>40.075.394.000</b>

**Décret exécutif n° 03-250 du 14 Jounada El Oula 1424 correspondant au 14 juillet 2003 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2003, au ministre de l'emploi et de la solidarité nationale.**

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-4<sup>o</sup> et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 02-11 du 20 Chaoual 1423 correspondant au 24 décembre 2002 portant loi de finances pour 2003 ;

Vu la loi n° 03-05 du 13 Rabie Ethani 1424 correspondant au 14 juin 2003 portant loi de finances complémentaire pour 2003 ;

**Décrète :**

Article 1er. — Les crédits d'un montant de quarante trois milliards six cent dix huit millions six cent quatre vingt trois mille dinars (43.618.683.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2003, au ministre de l'emploi et de la solidarité nationale, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'emploi et de la solidarité nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 14 Jounada El Oula 1424 correspondant au 14 juillet 2003.

Ahmed OUYAHIA.

**TABLEAU ANNEXE**

**Répartition par chapitre des crédits ouverts au titre des dépenses de fonctionnement pour 2003, au ministre de l'emploi et de la solidarité nationale**

N° DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales.....	45.739.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses.....	34.006.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires.....	2.812.000
	Total de la 1ère partie.....	82.557.000
	2ème Partie	
	<i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail.....	30.000
	Total de la 2ème partie.....	30.000
	3ème Partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial.....	807.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives.....	30.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale.....	19.937.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales.....	1.451.000
	Total de la 3ème partie.....	22.225.000

## TABLEAU ANNEXE (suite)

N° DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais.....	8.403.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier.....	2.330.000
34-03	Administration centrale — Fournitures.....	3.804.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes.....	8.360.000
34-05	Administration centrale — Habillement.....	236.000
34-81	Administration centrale — Parc automobile.....	3.060.000
34-92	Administration centrale — Loyers.....	622.000
34-96	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat.....	10.000
	Total de la 4ème partie.....	26.825.000
	5ème Partie	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles.....	1.260.000
	Total de la 5ème partie.....	1.260.000
	6ème Partie	
	<i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-01	Subvention au centre national d'accueil pour femmes victimes de violences et en situation de détresse.....	6.580.000
36-02	Subvention au centre national de formation professionnelle pour handicapés physiques (C.N.F.P.H.P.) Khemisti.....	38.688.000
36-03	Subvention au centre national de formation des personnels spécialisés pour l'enfance et l'adolescence et de l'assistance sociale (C.N.F.P.S) Birkhadem...	22.941.000
36-04	Subvention au centre national de formation des personnels spécialisés des établissements pour handicapés (C.N.F.P.H.) Constantine.....	40.709.000
36-05	Subventions aux établissements spécialisés .....	3.107.158.000
36-07	Subvention à l'agence nationale de l'emploi (ANEM).....	211.700.000
36-08	Subvention à l'établissement Dar-Rahma de Birkhadem.....	23.352.000
36-09	Subvention à l'établissement Dar-Rahma de Constantine.....	11.190.000
36-10	Subvention à l'établissement Dar-Rahma d'Oran.....	11.190.000
	Total de la 6ème partie.....	3.473.508.000
	7ème Partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Administration centrale — Organisation de conférences et séminaires.....	2.500.000
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire.....	3.140.000
37-03	Administration centrale — Frais de fonctionnement du comité national de solidarité.....	4.000.000
37-05	Administration centrale — Frais de documentation technique et d'impression.	4.000.000
	Total de la 7ème partie.....	13.640.000
	Total du titre III.....	3.620.045.000

**TABLEAU ANNEXE (suite)**

N° DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN DA
	<b>TITRE IV</b> <b>INTERVENTIONS PUBLIQUES</b>	
	3ème Partie	
	<i>Action éducative et culturelle</i>	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation.....	400.000
	Total de la 3ème partie.....	400.000
	4ème Partie	
	<i>Action économique — Encouragements et interventions</i>	
44-01	Subvention au fonds national de soutien à l'emploi des jeunes.....	4.500.000.000
44-03	Emplois d'attente.....	2.700.000.000
	Total de la 4ème partie.....	7.200.000.000
	6ème Partie	
	<i>Action sociale — Assistance et solidarité</i>	
46-02	Administration centrale — Encouragements aux associations à caractère social.....	15.623.000
46-03	Administration centrale — Frais de transport des aveugles et leurs accompagnateurs et des personnes sans revenus présentant un handicap auditif, moteur, mental, une maladie incurable et invalidante.....	45.250.000
46-04	Administration centrale — Contribution à l'établissement public d'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées (E.P.I.H.).....	87.000.000
46-05	Administration centrale — Contribution à l'Agence de développement social (ADS).....	19.500.000.000
46-06	Subvention au fonds spécial de solidarité nationale.....	8.000.000.000
	Total de la 6ème partie.....	27.647.873.000
	Total du titre IV.....	34.848.273.000
	Total de la sous-section I.....	38.468.318.000
	<b>SOUS-SECTION II</b> <b>SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT</b>	
	<b>TITRE III</b> <b>MOYENS DES SERVICES</b>	
	1ère Partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rémunérations principales.....	251.385.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses.....	131.958.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires.....	10.014.000
	Total de la 1ère partie.....	393.357.000

## TABLEAU ANNEXE (suite)

N° DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie <i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail.....	87.000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages corporels.....	270.000
	Total de la 2ème partie.....	357.000
	3ème Partie <i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial.....	18.004.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale.....	575.836.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales.....	6.930.000
	Total de la 3ème partie.....	600.770.000
	4ème Partie <i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais.....	3.360.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier.....	3.090.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures.....	3.840.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes.....	6.600.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement.....	622.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile.....	4.320.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers.....	609.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat.....	240.000
	Total de la 4ème partie.....	22.681.000
	5ème Partie <i>Travaux d'entretien</i>	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles .....	1.946.000
	Total de la 5ème partie.....	1.946.000
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-11	Services déconcentrés de l'Etat — Versement forfaitaire.....	15.208.000
	Total de la 7ème partie.....	15.208.000
	Total du titre III.....	1.034.319.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

Nos DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN DA
	<b>TITRE IV</b> <b>INTERVENTIONS PUBLIQUES</b>	
	6ème Partie	
	<i>Action sociale — Assistance et solidarité</i>	
46-10	Services déconcentrés de l'Etat — Enfants assistés et protection de l'enfance..	167.459.000
46-12	Services déconcentrés de l'Etat — Action en faveur des vieillards, des infirmes et incurables.....	mémoire
46-13	Services déconcentrés de l'Etat — Protection sociale des aveugles — Allocations spéciales.....	mémoire
46-15	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions et allocations à verser aux handicapés à 100%.....	3.600.000.000
	Total de la 6ème partie.....	3.767.459.000
	Total du titre IV.....	3.767.459.000
	Total de la sous-section II.....	4.801.778.000
	<b>SOUS-SECTION III</b> <b>SERVICES DECONCENTRES DE L'EMPLOI</b>	
	<b>TITRE III</b> <b>MOYENS DES SERVICES</b>	
	1ère Partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-11	Services déconcentrés de l'emploi — Rémunérations principales.....	157.316.000
31-12	Services déconcentrés de l'emploi — Indemnités et allocations diverses.....	70.658.000
31-13	Services déconcentrés de l'emploi — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires.....	12.000.000
	Total de la 1ère partie.....	239.974.000
	2ème Partie	
	<i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-11	Services déconcentrés de l'emploi — Rentes d'accidents du travail.....	mémoire
32-12	Services déconcentrés de l'emploi — Pensions de service et pour dommages corporels.....	300.000
	Total de la 2ème partie.....	300.000
	3ème Partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-11	Services déconcentrés de l'emploi — Prestations à caractère familial.....	15.380.000
33-12	Services déconcentrés de l'emploi — Prestations facultatives.....	mémoire
33-13	Services déconcentrés de l'emploi — Sécurité sociale.....	56.989.000
33-14	Services déconcentrés de l'emploi — Contribution aux œuvres sociales.....	5.017.000
	Total de la 3ème partie.....	77.386.000

## TABLEAU ANNEXE (suite)

Nos DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-11	Services déconcentrés de l'emploi — Remboursement de frais.....	4.500.000
34-12	Services déconcentrés de l'emploi — Matériel et mobilier.....	3.000.000
34-13	Services déconcentrés de l'emploi — Fournitures.....	3.500.000
34-14	Services déconcentrés de l'emploi — Charges annexes.....	3.000.000
34-15	Services déconcentrés de l'emploi — Habillement.....	422.000
34-91	Services déconcentrés de l'emploi — Parc automobile.....	4.320.000
34-93	Services déconcentrés de l'emploi — Loyers.....	125.000
34-98	Services déconcentrés de l'emploi — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat.....	112.000
	Total de la 4ème partie.....	18.979.000
	5ème Partie	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-11	Services déconcentrés de l'emploi — Entretien des immeubles.....	3.000.000
	Total de la 5ème partie.....	3.000.000
	7ème Partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-11	Services déconcentrés de l'emploi — Versement forfaitaire.....	8.948.000
	Total de la 7ème partie.....	8.948.000
	Total du titre III.....	348.587.000
	Total de la sous-section III.....	348.587.000
	Total de la section I.....	43.618.683.000
	<b>Total des crédits ouverts au ministre de l'emploi et de la solidarité nationale.....</b>	<b>43.618.683.000</b>

## ARRETES, DECISIONS ET AVIS

### MINISTÈRE DES FINANCES

#### Arrêtés du 24 Rabie Ethani 1424 correspondant au 25 juin 2003 portant délégation de signature à des sous- directeurs.

Le ministre des finances,

Vu le décret présidentiel n° 03-215 du 7 Rabie El Aouel 1424 correspondant au 9 mai 2003 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 95-55 du 15 Ramadhan 1415 correspondant au 15 février 1995, modifié et complété, portant organisation de l'administration centrale du ministère des finances ;

Vu le décret exécutif n° 03-216 du 11 Rabie El Aouel 1424 correspondant au 13 mai 2003 autorisant les membres du Gouvernement à déléguer leur signature ;

Vu le décret présidentiel du 11 Rabie Ethani 1422 correspondant au 3 juillet 2001 portant nomination de M. Zoheir Bouchemla, en qualité de sous-directeur des opérations budgétaires au ministère des finances ;

#### Arrête :

Article 1er. — Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Zoheir Bouchemla, sous-directeur des opérations budgétaires, à l'effet de signer, au nom du ministre des finances, les ordonnances de paiement, de virement et de délégation de crédits, les lettres d'avis d'ordonnances, les pièces justificatives de dépenses et les ordres de recettes ainsi que les décisions à l'exclusion des arrêtés.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 24 Rabie Ethani 1424 correspondant au 25 juin 2003.

Abdelatif BENACHENHOU

Le ministre des finances,

Vu le décret présidentiel n° 03-215 du 7 Rabie El Aouel 1424 correspondant au 9 mai 2003 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 95-55 du 15 Ramadhan 1415 correspondant au 15 février 1995, modifié et complété, portant organisation de l'administration centrale du ministère des finances ;

Vu le décret exécutif n° 03-216 du 11 Rabie El Aouel 1424 correspondant au 13 mai 2003 autorisant les membres du Gouvernement à déléguer leur signature ;

Vu le décret présidentiel du 5 Rabie El Aouel 1422 correspondant au 28 mai 2001 portant nomination de M. Mohamed Kasdi , en qualité de sous-directeur des opérations budgétaires, à la direction générale de la comptabilité, au ministère des finances ,

#### Arrête :

Article 1er. — Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Mohamed Kasdi , sous-directeur des opérations budgétaires à la direction générale de la comptabilité, à l'effet de signer, au nom du ministre des finances, toutes les pièces de dépenses y compris les ordonnances de paiement relatives à l'exécution du budget du ministère des finances.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 24 Rabie Ethani 1424 correspondant au 25 juin 2003.

Abdelatif BENACHENHOU

Le ministre des finances,

Vu le décret présidentiel n° 03-215 du 7 Rabie El Aouel 1424 correspondant au 9 mai 2003 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 95-55 du 15 Ramadhan 1415 correspondant au 15 février 1995, modifié et complété, portant organisation de l'administration centrale du ministère des finances ;

Vu le décret exécutif n° 03-216 du 11 Rabie El Aouel 1424 correspondant au 13 mai 2003 autorisant les membres du Gouvernement à déléguer leur signature ;

Vu le décret exécutif du 5 Moharram 1419 correspondant au 2 mai 1998 portant nomination de M. Lounas Matsa, en qualité de sous-directeur des opérations budgétaires à la direction générale des impôts au ministère des finances ;

**Arrête :**

Article. 1er. — Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Lounas Matsa, sous-directeur des opérations budgétaires à la direction générale des impôts à l'effet de signer, au nom du ministre des finances tous actes et décisions, ordonnances de paiement ou de virement, les délégations de crédits, les pièces justificatives de dépenses et les ordres de recettes, à l'exclusion des arrêtés.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 24 Rabie Ethani 1424 correspondant au 25 juin 2003.

Abdelatif BENACHENHOU

---

Le ministre des finances,

Vu le décret présidentiel n° 03-215 du 7 Rabie El Aouel 1424 correspondant au 9 mai 2003 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 95-55 du 15 Ramadhan 1415 correspondant au 15 février 1995, modifié et complété, portant organisation de l'administration centrale du ministère des finances ;

Vu le décret exécutif n° 03-216 du 11 Rabie El Aouel 1424 correspondant au 13 mai 2003 autorisant les membres du Gouvernement à déléguer leur signature ;

Vu le décret présidentiel du 20 Rabie Ethani 1423 correspondant au 1er juillet 2002 portant nomination de M. Mohamed Nefra, en qualité de sous-directeur des opérations budgétaires et des moyens à la direction générale du domaine national au ministère des finances ;

**Arrête :**

Article. 1er. — Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Mohamed Nefra, sous-directeur des opérations budgétaires et des moyens à la direction générale du domaine national à l'effet de signer, au nom des ministre du finances toutes les pièces de dépenses y compris les ordonnances de paiement relatives à l'exécution du budget du ministère des finances.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 24 Rabie Ethani 1424 correspondant au 25 juin 2003.

Abdelatif BENACHENHOU

Le ministre des finances,

Vu le décret présidentiel n° 03-215 du 7 Rabie El Aouel 1424 correspondant au 9 mai 2003 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 95-55 du 15 Ramadhan 1415 correspondant au 15 février 1995, modifié et complété, portant organisation de l'administration centrale du ministère des finances ;

Vu le décret exécutif n° 03-216 du 11 Rabie El Aouel 1424 correspondant au 13 mai 2003 autorisant les membres du Gouvernement à déléguer leur signature ;

Vu le décret présidentiel du 13 Rajab 1422 correspondant au 1er octobre 2001 portant nomination de M. Omar Legder, en qualité de sous-directeur au fonds spécial de retraite des cadres supérieurs de la nation ;

**Arrête :**

Article. 1er. — Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Omar Legder, sous-directeur au fonds spécial de retraite des cadres supérieurs de la nation à l'effet de signer au nom du ministre des finances tous actes et décisions à l'exclusion des arrêtés.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 24 Rabie Ethani 1424 correspondant au 25 juin 2003.

Abdelatif BENACHENHOU

---

Le ministre des finances,

Vu le décret présidentiel n° 03-215 du 7 Rabie El Aouel 1424 correspondant au 9 mai 2003 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 95-55 du 15 Ramadhan 1415 correspondant au 15 février 1995, modifié et complété, portant organisation de l'administration centrale du ministère des finances ;

Vu le décret exécutif n° 03-216 du 11 Rabie El Aouel 1424 correspondant au 13 mai 2003 autorisant les membres du Gouvernement à déléguer leur signature ;

Vu le décret exécutif du 29 Jounada El Oula 1418 correspondant au 1er octobre 1997 portant nomination de M. Djillali Meache, en qualité de sous-directeur au fonds spécial de retraite des cadres supérieurs de la nation ;

**Arrête :**

Article. 1er. — Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Djillali Meache, sous-directeur au fonds spécial de retraite des cadres supérieurs de la nation à l'effet de signer, au nom du ministre tous actes et décisions à l'exclusion des arrêtés.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 24 Rabie Ethani 1424 correspondant au 25 juin 2003.

Abdelatif BENACHENHOU

————★————

**Décision du 27 Rabie Ethani 1424 correspondant au 28 juin 2003 portant prorogation du délai d'acquittement de la vignette automobile 2003 sur le territoire de la wilaya de Boumerdès.**

Le ministre des finances,

Vu l'ordonnance n° 76-103 du 9 décembre 1976, modifiée et complétée, portant code du timbre, notamment son article 303 ;

Vu l'ordonnance n° 96-31 du 19 Chaâbane 1417 correspondant au 30 décembre 1996 portant loi de finances pour 1997, instituant une vignette sur les véhicules automobiles notamment son article 46 ;

Vu la loi n° 97-02 du 2 Ramadhan 1418 correspondant au 31 décembre 1997 portant loi de finances pour 1998, modifiant la période de paiement de la vignette, notamment son article 29 ;

Vu la décision du 20 Rabie El Aouel 1424 correspondant au 21 mai 2003 relative au report du délai d'acquittement de la vignette automobile pour 2003 ;

**Décide :**

Article 1er. — Le délai de recouvrement de la vignette automobile pour 2003 sur le territoire de la wilaya de Boumerdès est prorogé au 17 septembre 2003 à seize heures (16 H 00).

Art. 2. — Le directeur général des impôts est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 27 Rabie Ethani 1424 correspondant au 28 juin 2003.

Abdelatif BENACHENHOU.

**MINISTERE DE L'HABITAT  
ET DE L'URBANISME**

**Arrêté du 3 Jounada El Oula 1424 correspondant au 2 juillet 2003 fixant les modèles-type de la convention et de la fiche d'identification des immeubles collectifs et des constructions individuelles endommagés par le séisme du 21 mai 2003.**

Le ministre de l'habitat et de l'urbanisme,

Vu le décret présidentiel n° 03-215 du 7 Rabie El Aouel 1424 correspondant au 9 mai 2003 portant nomination des membres du gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 92-176 du 4 mai 1992 portant attributions du ministre de l'habitat ;

Vu le décret exécutif n° 03-227 du 21 Rabie Ethani 1424 correspondant au 22 juin 2003 fixant les conditions et les modalités d'octroi des aides pour la réhabilitation des habitations endommagées par le séisme du 21 mai 2003 ;

**Arrête :**

Article. 1er. — Le présent arrêté a pour objet de fixer les modèles-type de la convention et de la fiche d'identification des immeubles collectifs et des constructions individuelles endommagés par le séisme du 21 mai 2003, prévus par les dispositions des deux articles 11 et 15 du décret exécutif n° 03-227 du 21 Rabie Ethani 1424 correspondant au 22 juin 2003, susvisé.

Les modèles-type sont annexés au présent arrêté.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 3 Jounada El Oula 1424 correspondant au 2 juillet 2003.

Mohamed Nadir HAMIMID

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE  
ET POPULAIRE

Wilaya .....

**Modèle-type de convention portant sur  
la réhabilitation des habitations  
endommagées par le séisme du 21 mai 2003.**

La présente convention est passée entre :

La wilaya....., représentée par ..... ;  
**d'une part,**

et

La caisse nationale du logement, représentée par son directeur général ,.....

et

..... représenté par, .....  
maître d'ouvrage délégué ;

**d'autre part.**

**Considérant :**

— La loi n° 03-208 du 13 Rabie Ethani 1424 correspondant au 14 juin 2003 portant loi de finances complémentaire pour 2003, notamment son article 6 ;

— Le décret exécutif n° 03-227 du 21 Rabie Ethani 1424 correspondant au 22 juin 2003 fixant les conditions et les modalités d'octroi des aides pour la réhabilitation des habitations endommagées par le séisme du 21 mai 2003 ;

— L'arrêté du 3 Jounada El Oula 1424 correspondant au 2 juillet 2003 fixant les modèles-type de la convention et de la fiche d'identification des immeubles collectifs et des constructions individuelles endommagés par le séisme du 21 mai 2003 ;

L'instruction interministérielle du ..... 2003 définissant les procédures de mise en œuvre des dispositions du décret n° 03-227 du 22 juin 2003 fixant les conditions et les modalités d'octroi des aides pour la réhabilitation des habitations endommagées par le séisme du 21 mai 2003 ,

— La décision n° ..... du ..... portant désignation de ..... en qualité de maître d'ouvrage délégué pour .....

Les parties signataires ont convenu ce qui suit :

**Article 1er.** — En application des dispositions du décret exécutif n° 03-227 du 22 juin 2003 cité en référence, la présente convention a pour objet de définir les modalités de prise en charge et de financement des travaux de réhabilitation des immeubles collectifs et des habitations individuelles endommagés par le séisme du 21 mai 2003.

**Art. 2.** — Aux termes de la présente convention, le maître d'ouvrage délégué est chargé d'assurer l'ensemble des travaux se rapportant à la réhabilitation des immeubles collectifs et des constructions individuelles que lui confie le wali.

A ce titre, il est chargé :

— d'engager les études nécessaires pour la remise en état d'habitabilité des immeubles collectifs et des constructions individuelles ;

— de recourir aux services des organismes de contrôle technique habilités pour l'approbation des solutions de confortement préconisées ;

— de veiller à la qualité des travaux engagés et de s'assurer de leur conformité avec les règles et les normes en vigueur ;

— de présenter à la caisse nationale du logement, les situations relatives aux études et aux travaux de réalisation, accompagnées des pièces justificatives en vue de l'exécution de la dépense ;

— de rendre compte périodiquement, au wali, de l'état d'avancement des travaux de réhabilitation des constructions.

Dans tous les cas, le maître d'ouvrage délégué est tenu de veiller à une dépense judicieuse et justifiée des montants alloués pour la couverture des travaux de réhabilitation des constructions.

**Art. 3.** — Au vu du dossier notifié par le wali, la caisse nationale du logement est chargée de procéder à l'exécution des dépenses inhérentes aux travaux de réhabilitation des constructions dans la limite des aides financières accordées par immeuble collectif ou construction individuelle.

Dans ce cadre, elle exécute la dépense dans un délai n'excédant pas dix (10) jours à compter de la date de dépôt de la situation de travaux et informe le ministre de l'habitat et de l'urbanisme de l'état de consommation des crédits.

**Art. 4.** — Les factures, notes d'honoraires et décomptes de travaux ainsi que toutes autres dépenses relatives aux études ou à la réalisation des travaux de réhabilitation sont exécutés par la caisse nationale du logement, sur présentation par le maître d'ouvrage délégué :

- des marchés, contrats et/ou conventions de réalisation conclus avec les bureaux d'études et les entreprises de réalisation ;
- des ordres de service ;
- des ordres de paiements.

**Art. 5.** — Pour permettre l'accomplissement de l'objet de la présente convention, le wali procède à la désignation au maître d'ouvrage délégué, des sites ou des programmes sur lesquels doit s'opérer son intervention et entreprend toutes actions de nature à favoriser la réalisation des missions qui lui sont dévolues.

**Art. 6.** — Les travaux de réhabilitation sont exécutés par référence au bordereau des prix unitaires en vigueur.

**Art. 7.** — Le dépassement du montant de l'aide financière accordée pour la réhabilitation des immeubles collectifs doit être traité conformément aux dispositions de l'article 10 du décret n° 03-227 du 22 juin 2003, susvisé, et aux termes de l'instruction interministérielle citée en référence.

**Art. 8.** — A l'achèvement de l'opération de réhabilitation, un bilan physique et un décompte financier définitif sont dressés contradictoirement par le wali ou son représentant dûment mandaté et le maître d'ouvrage délégué.

Ces documents sont transmis à la caisse nationale du logement.

**Art. 9.** — La présente convention est établie en quatre (4) exemplaires originaux, et prend effet à compter de la date de sa signature par les parties.

Fait le

Le wali.

La caisse nationale  
du logement

Le maître d'ouvrage  
délégué

**FICHE D'IDENTIFICATION D'UNE CONSTRUCTION A USAGE D'HABITATION**

(Etablie en vue d'une demande d'aide de l'Etat par suite des effets du séisme du 21/05/2003)

**IMMEUBLE COLLECTIF**

**CONSTRUCTION INDIVIDUELLE**

1. Localisation : Circonscription administrative ou daïra de :

2. Commune de :

3. Adresse :

4. Date de mise en exploitation :

**5. Superficie et nombre de niveaux :**

5.1./ Construction individuelle : Superficie au sol..... Nombre de niveaux.....

5.2./ Immeuble collectif : Superficie au sol.....

Nombre de niveaux ..... Nombre total de logements.....

6. **Usage du RDC (\*)** : Habitation  Activité commerciale  Autre

**7. Système constructif (\*) :**

Murs porteurs en pierres  Poteaux/Poutres  Voiles en béton

Ossature Mixte  Charpente métallique

8. **Permis de construire :** (le cas échéant) – N° ..... Date .....

Caractéristiques générales.....

**9. Résultats de l'expertise préliminaire :**

Niveau de classement.....

**Conclusions particulières :**

10. Résultat de l'expertise complémentaire (le cas échéant) :

Niveau de classement.....

**Conclusions particulières :**

**11. Régime juridique de l'immeuble (\*) :**11/1. Immeuble ancien bien de l'Etat ou OPGI dont les logements ont été cédés 11/2. Immeuble ancien bien de l'Etat ou OPGI dont les logements ont été cédés partiellement : 

—Nombre de logements cédés.....

— Nombre de logements en location.....

11/3. Immeuble locatif social dont les logements n'ont pas été cédés aux occupants 11/4. Immeuble réalisé par un promoteur, une coopérative immobilière ou autre 

Préciser le nom du promoteur ou de la SCI : .....

.....

**11/5. Construction individuelle :****Propriétaire :** Mr. (Mme) .....

Né(e) le ..... à..... Commune de.....

Daïra de ..... Wilaya de .....

Fils (Fille) de ..... Et de .....

Adresse/Hébergement provisoire .....

**12. Situation actuelle de l'immeuble ou de la construction individuelle :**12/1. Occupé totalement ou partiellement 12/2. Non occupé **13. Montant de l'aide demandée et proposée pour décision à la commission :**

13/1. Par logement dans l'immeuble collectif (\*\*) .....

..... dinars

Pour la totalité de l'immeuble collectif .....

..... dinars

13/2. Pour l'ensemble de la construction individuelle .....

..... dinars

(\*) ) Cocher la case correspondante

(\*\*) Les locaux commerciaux ne sont pas pris en compte pour la détermination du montant de l'aide par immeuble.

Fait à ....., le.....

Le directeur de wilaya

Chargé du logement